

LA LETTRE DU CESER

SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2017

LES CONTRATS AIDES EN PAYS DE LA LOIRE VŒU DEPOSE PAR LE BUREAU

La suppression annoncée par le Gouvernement de la suppression de la majeure partie des emplois aidés a suscité des réactions de nombreuses organisations représentées au CESER. Ce dernier a émis un vœu adopté lors de la session.

LE VŒU DU CESER

Depuis des années, les différents dispositifs de contrats aidés constituent une étape dans les parcours professionnels des bénéficiaires. Sur l'ensemble des territoires ligériens, ruraux et urbains, ils apportent également une aide importante aux structures qui agissent pour l'intérêt général.

L'annonce d'une suppression brutale d'une grande partie de ces emplois vient remettre en cause et fragiliser l'action portée par les associations et les collectivités locales sur l'ensemble du territoire régional.

Si elle devait se confirmer, cette diminution des contrats aidés mettrait en péril la capacité du secteur associatif à maintenir les services rendus aux Ligérien-ne-s. Tous les publics - de la petite enfance aux seniors - subiraient les effets de cette mesure.

L'éventualité du remplacement des contrats aidés (dans l'emploi public et privé) par le recours à des jeunes en service civique nous interroge. Une récente étude du CESE met en évidence les vertus du service civique mais rappelle qu'il relève du volontariat. Il n'est pas de même nature et ne concoure pas aux mêmes objectifs que les emplois aidés.

Le CESER convient de la nécessité d'une évolution du dispositif des différents types de contrats aidés. Il en mesure certaines limites, mais il note aussi des effets positifs auprès de nombreux bénéficiaires en matière de formation et d'insertion, avec des capacités tangibles et bien réelles de retour à l'emploi.

Le CESER des Pays de la Loire émet le vœu que l'Etat, avant de mettre en oeuvre de façon indifférenciée sa décision de non renouvellement massif des contrats aidés,

- examine, secteur par secteur, les conséquences d'une suppression de ce dispositif;
- organise les concertations nécessaires avec les différents acteurs pour envisager des évolutions garantissant la réalisation des activités d'intérêt général;
- propose une politique inclusive pour les personnes les plus éloignées de l'emploi afin d'enrayer les cycles toujours présents de l'exclusion.

Le CESER souhaite connaître la position du Conseil Régional des Pays de la Loire à cet égard et suggère que ce sujet soit examiné par la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE FRANCINE DESNOS

La CGT votera ce vœu alors qu'elle dénonce, de longue date, les dispositifs de contrats aidés. La CGT considère qu'ils correspondent à de vrais besoins d'emplois et les levers de boucliers contre la décision du Gouvernement de les arrêter brutalement nous le démontrent.

Pour la CGT, ils doivent être remplacés par des emplois pérennes d'une durée suffisante avec un salaire permettant de vivre de son travail.

La CGT exige que dans les services publics le remplacement des emplois aidés soit budgété parce qu'ils correspondent à de vrais besoins de services publics. Ils ne peuvent être remplacés par des services civiques.

Dans l'immédiat, la CGT partage les 3 interpellations du CESER en direction de l'Etat et sa demande d'examen de la situation des Pays de la Loire par la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

FSU

Dans l'éducation populaire, il y a des consignes pour placer des services civiques en compensation de la disparition des emplois aidés; or le service civique ne peut légalement pas remplacer des salariés.

CROS (Comité Régional Olympique du Sport)

Le monde du sport est inquiet. Les services civiques n'ont en aucun cas à assurer des services de valeur marchande.

U₂P

Il faut remettre en perspective l'expression d'annonce brutale. Il faut accepter les annonces mais il faut prendre le temps. Quelles sont les mesures d'accompagnement liées à cette décision ?

Marlène CIESLIK, Personnalité Qualifiée, Directrice Adjointe du CHU de Nantes L'hôpital de Clisson est très touché par la suppression des contrats aidés. On pourrait parler du service public au sens large, il n'y a pas que les associations et collectivités.

UNIFED (Union des Employeurs de l'ESS)

Il faudrait faire une évaluation des contrats aidés. Les entreprises de l'ESS ont recours à des contrats aidés à défaut de vrais contrats de travail.

Solidaires

On a un plan social qui ne dit pas son nom, d'une ampleur inédite – 1 million de salarié-e-s concerné-e-s.

VOTES: Le vœu a été adopté par 85 voix pour et 4 abstentions.